

Commune et inondation par ruissellement concentré : une gestion qui se prépare toute l'année !

Avec l'arrivée des orages de printemps et pour éviter la répétition des événements dramatiques de juin/juillet 2021, la Cellule GISER vous propose ses recommandations face aux risques d'inondation par ruissellement. Ce communiqué vous rappelle les points d'attention à prendre en compte afin de se préparer à ces orages que vous soyez agents communaux, riverains ou agriculteurs. Pour tout complément d'informations sur cette problématique ou sur les inondations de manière générale, nous vous invitons à consulter notre site internet inondations.wallonie.be

1. Actions de prévention → CONNAITRE SON TERRITOIRE

- Répertorier systématiquement les lieux touchés par des inondations,
- Dresser un inventaire actualisé des aménagements de gestion des eaux de ruissellement (fossé, zone d'immersion temporaire, fascine, etc.),
- Identifier annuellement des sites les plus problématiques en fonction des cultures mises en place, de l'historique connu,...
- Avoir une bonne gestion de l'urbanisation de son territoire (par exemple via le schéma de développement territorial).

2. Actions de protection → REDUIRE LE RISQUE

- Travaux d'entretien et d'urgence :
 - Entretien des aménagements de gestion des eaux de ruissellement,
 - Mettre à disposition et fournir du matériel (sacs de sable par exemple) à ses citoyens,
 - Mettre en place des aménagements préventifs (et temporaires) au niveau des sites problématiques (exemple : mettre une fascine en mars/avril avant les orages de printemps).
- Actions sur le long terme : mise en œuvre d'aménagements réfléchis à l'échelle du bassin versant (via notamment les PGRI et la subvention Résilience).

Commune et inondation par ruissellement concentré : une gestion qui se prépare toute l'année !

3. Actions de préparation → INFORMER SES CITOYENS

- Informer ses citoyens (riverains et agriculteurs) sur le rôle de chacun (voir feuille 3).
- Se tenir informé en continu des données météorologiques, de la prévision des inondations et des alertes de crue ici :
<https://inondations.wallonie.be/home/gestion-de-crise/systemes-dalertes.html>

4. Gestion de la crise → ADOPTER DE BONS REFLEXES

- Check-list disponible ici :
<https://inondations.wallonie.be/home/gestion-de-crise/que-faire-en-cas-de-crue.html>
- Inscrivez-vous à Be-Alert et recevez en temps réel les consignes de sécurité : <https://be-alert.be/>



Et Giser ?

Depuis le 15 novembre 2021, la mission d'expertise de la Cellule GISER auprès des communes a évolué. Actuellement et dans un 1er temps, nous donnons des formations méthodologiques à la gestion du risque de ruissellement, à l'ensemble des communes, avec la collaboration des contrats de rivière. Ces formations techniques portent sur la compréhension du fonctionnement d'un bassin versant et sur les aménagements possibles à mettre en œuvre tant au niveau de la parcelle cadastrale qu'à l'échelle d'un bassin versant. Dès la 2e partie de 2022, nous proposons un accompagnement des projets communaux. Attention : c'est à la commune de proposer ses projets, conformes à la subvention Résilience, c-à-d encodés dans PARIS, localement ou au niveau d'un bassin versant ou sur tout le territoire communal.

Citoyen : Comment protéger mon habitation ?

L'inondation par ruissellement survient là où il n'y a pas de cours d'eau. Si vous n'avez jamais été confronté à ce problème, cela ne veut pas dire que le risque n'existe pas : en effet, ce type d'inondation est essentiellement liée à l'orage, et c'est parfois très localisé (à 20 mètres près, on est inondé ou pas).

Quelques recommandations :

1. Assurer le bon fonctionnement des ouvrages de collecte et d'évacuation des eaux de pluie : nettoyer les caniveaux, avaloirs, corniches et rigoles de tous les débris (feuilles mortes, banchettes, mousses...) qui ont pu s'y accumuler durant l'hiver.
2. Imaginer le trajet des écoulements intenses éventuels sur le terrain, et dégager un passage libre : aucun tas de bois, bac à fleurs, compost, sac de terreau, ni de remblai et autre réserve de matériel pouvant faire obstacle au ruissellement (ou être emporté vers l'aval).
3. Protéger ce qui risque malgré tout d'être touché par les eaux, ainsi par exemple : boucher les aérations de cave et soupiraux, surélever les machines et les armoires, enlever les tapis, etc.

De plus, il est toujours utile de garder à portée de main quelques outils : pelles, râteau, brosse et raclette, pompe vide-cave, bottes et lampe de poche. La commune peut aussi vous fournir quelques sacs de sable.

Pour plus d'informations :

<https://inondations.wallonie.be/home/urbanisme/citoyens/am%C3%A9nagement%20urbanisme%20habitation%20terrain.html>

Point d'attention

Lors de la conception d'un aménagement de protection, il est important de ne pas reporter la contrainte d'écoulements sur les parcelles voisines. Voir **Art. 3.129. du code civil** en vigueur le 01/09/2021. Voir **Art 360. du code civil** pour les cas antérieurs.

Agriculteur : Comment protéger mon sol et améliorer la situation pour l'aval ?

Les terres agricoles sont les premières surfaces à subir une dégradation lors d'un orage, avec, à chaque épisode, une diminution de la fertilité. Il est dès lors important de les protéger.

En matière d'érosion, voici les pratiques agricoles qui offrent de bonnes garanties pour diminuer le risque d'apparition d'une coulée de boue :

1. Limiter la longueur dans le sens de la pente sur le même champ à maximum 150 mètres.
2. Pratiquer un assolement varié.
3. Couvrir le sol.
4. Travailler le sol de manière à créer un état de surface favorable à l'infiltration, éviter l'émiettement et travailler en bonnes conditions d'humidité.
5. Maintenir le taux d'humus au-dessus de 3 %.
6. Installer des éléments de protection : de préférence naturels et permanents (comme des bandes enherbées, des haies), ou artificiels et temporaires (fascines, ballots ancrés dans le sol), ces éléments localisés peuvent offrir un ultime barrage, une ultime protection et faire la différence à l'aval entre un dommage tolérable et une catastrophe.

Pour plus d'informations

- [Lutte contre l'érosion en agriculture - Inondations en Wallonie](#)